



## COMMUNE DE VUISTERNENS-DEVANT-ROMONT

Administration communale  
Rte de Bulle 27  
1687 Vuisternens-dt-Romont

### Avis à la population de la Commune de Vuisternens-devant-Romont

Vuisternens-dt-Romont, le 25 janvier 2024

## Point de situation sur l'assainissement de l'éclairage public

---

A la suite du communiqué adressé en septembre 2023, une pétition a été déposée à l'administration communale demandant « la remise en service des lumières publiques conformément à l'ordonnance du Conseil d'Etat, sans délai ».

Une délégation du Conseil communal et de la commission de l'énergie a rencontré deux représentants de cette pétition, lesquels ont pu faire part de leurs doléances et ainsi permettre la discussion.

Pour rendre réponse aux pétitionnaires et tenir informé l'entier de la population de la commune, le Conseil communal a décidé d'adresser une communication par voie de tout-ménage.

En préambule, il est important de rappeler que la commune a débuté une phase de test depuis la mi-septembre 2023 et ce pour une année. Les candélabres éteints temporairement ont fait l'objet d'une réflexion sur leur nécessité à rester allumés ou non (selon les recommandations de la Confédération et de l'Association des Communes Suisses).

Afin de garantir la sécurité, la totalité des éclairages pour les passages piétons et les arrêts de bus a été conservée. De plus, tous les croisements ont gardé leur éclairage ainsi que certains tronçons pouvant justifier d'un éventuel danger. Dans les quartiers de villas ou impasses, seuls les points lumineux éclairant l'un des éléments précités sont restés allumés, ces secteurs étant empruntés par des automobilistes riverains.

157 points lumineux sur 319 sont toujours en fonction. La technologie de l'ensemble des candélabres ne permet pas l'extinction demandée par le Conseil d'Etat (dès 2028) sans des adaptations nécessitant des investissements. Ceci bien qu'un quart des candélabres de la commune bénéficie de la technologie LED.

Afin de répondre à l'Ordonnance du Conseil d'Etat, mais également dans un souci de protection de l'environnement et de la santé, il est important de définir la nécessité des points à conserver avant d'envisager le remplacement des 319 candélabres. Ainsi l'énergie serait consommée et utilisée de manière réfléchie, en évitant la surconsommation (problématique actuelle sociétale).

./.

Diminuer l'éclairage nocturne est une démarche qui se développe à l'échelle nationale et trouve un écho dans les actions internationales symboliques comme la nuit des Perséides. Ces réflexions comprenant la notion de durabilité font partie intégrante de la transition énergétique, le coût de l'électricité augmentant régulièrement ainsi que le contexte énergétique actuel (risque de pénurie) nous incitent à agir contre le gaspillage énergétique et à notre consommation d'électricité.

Le Conseil communal, en réponse à la pétition et rappelant qu'il s'agit d'une année test, vous informe des **prochaines étapes** :

- 1. Poursuite de la phase test jusqu'à mi-septembre 2024**
- 2. Dès la mi-septembre : rallumage des candélabres**
- 3. Bilan et résultat de la phase test**
- 4. Présentation des résultats et décision en Assemblée communale.**

Durant cette phase, tous vos retours et vos remarques sont les bienvenus et seront pris en considération.

Le Conseil communal vous remercie pour votre compréhension.

Le Conseil communal